



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 21/12/2015
Reçu en préfecture le 21/12/2015
Affiché le **22 DEC. 2015**
ID: 056_215601626-20151221-DB20151212-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 16 décembre 2015

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LOISIRS PLURIELS DU PAYS DE LORIENT »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Nolwenn DELALEE, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absents :

Philippe DONIES, Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absents : 02

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LOISIRS PLURIELS DU PAYS DE LORIENT »

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La fédération « Loisirs Pluriel » est un réseau associatif dont les activités tendent à atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap notamment sur les temps de loisirs en dehors de la cellule familiale.
- Faire en sorte que les parents puissent continuer à « vivre normalement » en maintenant une activité professionnelle et lutter ainsi contre l'isolement social.

L'un des fondements du réseau est le principe de non conditionnalité, à savoir que l'enfant doit pouvoir être accueilli au sein des structures quel que soit son type de handicap.

Actuellement le maillage territorial du réseau est constitué d'une vingtaine d'établissements sur le nord de la France dont une structure de type Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), située à Quéven et déclarée en tant que telle auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les enfants accueillis au sein de cette structure sont âgés de 3 à 13 ans. La capacité théorique d'accueil est de 24 enfants mais l'exiguïté des locaux actuels implique une présence simultanée actuellement de 18 enfants maximum, sachant que 50% des enfants sont valides et 50% en situation de handicap.

Cette structure ouverte en 2011, bénéficie encore d'un soutien important de la CAF du Morbihan indispensable à son équilibre financier. Néanmoins, la recherche de nouveaux financeurs est un impératif afin de pérenniser à moyen terme l'activité du centre. A ce titre, l'implication des communes de provenance des familles bénéficiant du service est naturellement privilégiée.

La ville a souhaité s'inscrire dans une démarche de soutien vis-à-vis de cette association dont les activités sont complémentaires du dispositif municipal déjà existant (accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures enfance jeunesse de la ville, classe d'inclusion à l'école J. Prévert...).

La ville versera une subvention annuelle à l'association de 6 800 €. En contrepartie, elle bénéficiera d'un financement CAF au titre Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018) à hauteur de 3 400 € par an, soit un reste à charge pour la collectivité de 3 400 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission Jeunesse Sport santé du 2 décembre 2015

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 7 décembre 2015

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la **fédération « Loisirs Pluriel »** sur la période 2015 -2018 jointe en annexe.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 7 CONTRE (groupe de l'opposition)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire